

Administration fédérale des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Lausanne, le 28 mai 2010

**Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 2011/2013) et rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches ; consultation**

Madame, Monsieur,

La Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes (CSDE), qui regroupe tous les bureaux de l'égalité officiels de Suisse, a l'avantage de répondre à la consultation sur les deux objets mentionnés sous rubrique comme suit.

**I. Remarque de fond : processus budgétaire soucieux de la parité**

La CSDE déplore l'absence de tout commentaire sur les conséquences que le programme de consolidation et le réexamen des tâches auront pour les femmes et pour les hommes. Les rapports afférents ne contiennent en effet aucune analyse des budgets dans l'optique de la parité (*gender budgeting*), alors qu'il s'agit d'un aspect important de la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes (*gender mainstreaming*). Cela est d'autant plus étonnant que, dans ses Observations finales, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) recommande expressément que la Suisse « énonce et applique une stratégie intégrée d'institutionnalisation de l'égalité des sexes, y compris au moyen de processus budgétaires soucieux de la parité [...] ». (CEDAW/C/CH/CO/3/Observation 22).

Pour la CSDE, il est incompréhensible que la perspective de genre ne soit pas prise en compte dans la consolidation des finances. Nous invitons donc instamment le Conseil fédéral à tenir compte de cette observation.

**II. Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 2011/2013)**

**1. Mesures en faveur de l'égalité**

Les observations de la CSDE se concentreront sur les économies envisagées qui concernent des mesures ayant pour but explicite l'égalité entre femmes et hommes.

**Chiffre 2.2.7 Formation ; suppression des subventions en faveur des mesures d'encouragement de l'égalité des chances au sein des HES**

Le Conseil fédéral a l'intention de supprimer les subventions en faveur des mesures d'encouragement de l'égalité des chances au sein des hautes écoles spécialisées (HES). Une telle perspective met en danger de fait les délégué·e·s à l'égalité des HES, les semaines et journées techniques destinées aux jeunes femmes, les projets de mentorat, etc., qui ne seront plus cofinancés par la Confédération. A l'appui de cette décision, le Conseil fédéral avance que l'objectif des mesures d'encouragement - à savoir améliorer l'égalité de la représentation des sexes dans le corps étudiant et le corps enseignant - est atteint dans pratiquement toutes les branches d'études (Rapport, p. 60).

Pour la CSDE, il est impératif de ne pas renoncer aux subventions en faveur de l'égalité des chances.

Les raisons en sont les suivantes.

Les hautes écoles spécialisées ont le *mandat légal* d'assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes (art. 3, al. 5, let. a, LHES). Les mesures d'encouragement de l'égalité effective n'ont pas seulement pour but d'augmenter la proportion du genre sous-représenté dans le corps étudiantin, la relève scientifique, le corps enseignant et le personnel administratif et technique ; elles ont aussi pour but de développer les compétences et d'encourager la recherche dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes (art. 16c<sup>bis</sup>, al. 2, let. a-c, OHES).

L'argument avancé pour justifier la suppression de ces subventions n'est pas admissible. Malgré une amélioration de l'équilibre entre les sexes dans plusieurs domaines des HES, il existe toujours des différences marquées entre femmes et hommes dans le corps étudiantin, le corps enseignant, le personnel administratif et technique ainsi qu'au niveau de l'encadrement. Par exemple, les femmes ne constituent que 6% des étudiant·e·s et 7% des enseignant·e·s dans le domaine des techniques et des technologies de l'information ; dans le domaine de l'agriculture, elles représentent 35% du corps étudiantin et 11% du corps professoral. Même dans les branches où les femmes sont majoritaires dans le corps étudiantin, comme le travail social (75%) ou la formation des enseignant·e·s (77%), leur représentation dans le corps professoral reste en retrait (55% et 44%).

La suppression des subventions en faveur de l'égalité, surtout si elle intervient dès 2010, est à notre avis contraire au principe de la bonne foi, dans la mesure où elle ne respecte pas les engagements pris. En effet, le troisième programme d'action de la Confédération en faveur de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans les HES porte sur la période 2008 à 2011. Les HES ont mobilisé des moyens importants pour développer leurs propres programmes d'action et mettre en place des projets durant cette période, avec les investissements en personnel que cela suppose. Rappelons que la Confédération assure la direction générale stratégique du programme et finance pour moitié des postes de coordinatrices, en matière d'égalité tandis que les HES sont responsables de leurs programmes d'action respectifs. Or, les HES ont besoin de l'expertise de leurs coordinatrices pour assurer la planification et la mise en œuvre de ces programmes.

Les subventions fédérales restent nécessaires. Pour garder sa position de leader européen dans la recherche et l'innovation technique, la Suisse doit renforcer sa compétitivité et exploiter encore mieux son capital humain. Or, le potentiel des femmes, en particulier dans le domaine des techniques, présente encore des réserves, de même que celui des hommes dans les domaines de la santé et du travail social.

### **Chiffre 2.2.12 Réduction des aides financières en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants**

Le Conseil fédéral a l'intention de ramener de 140 à 80 millions les subventions inscrites pour la période 2011 à 2015 dans le nouveau programme d'impulsion en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants.

Pour la CSDE, il est impératif de ne pas réduire un tel programme.

Les raisons en sont les suivantes.

Le nombre de places d'accueil a été augmenté de 50% au total, ce qui a permis à la Suisse de rattraper une partie de son retard par rapport à d'autres pays d'Europe dans le domaine de la conciliation entre travail et famille.

Comme annoncé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans un communiqué de presse daté du 12 mars 2010, le programme d'impulsion connaît un tel succès que le deuxième crédit d'engagement prévu pour la période 2007 à 2011, d'un montant de 120 millions de francs, est déjà épuisé. Il y a donc un vide financier entre le programme d'impulsion en cours et sa future prolongation. Cela compromet le développement des offres d'accueil extrafamilial, qui répond pourtant à une nécessité urgente, en particulier dans le domaine de l'accueil parascolaire. Compte tenu de ce vide financier et du nombre important de demandes d'aides financières, la réduction de l'enveloppe financière est déraisonnable et remet en cause la possibilité de développer l'offre d'accueil extrafamilial de

façon à répondre aux besoins. La CSDE est particulièrement critique vis-à-vis du projet d'obtenir les allègements annuels visés en ne soutenant plus que les offres d'accueil préscolaires et les structures d'accueil nouvelles, et cela pendant seulement deux ans encore.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) a d'ailleurs pris la mesure de ce problème : lors de sa séance du 30 avril 2010, elle s'est déclarée favorable à ce que le crédit d'engagement soit porté à 200 millions de francs afin que les offres d'accueil parascolaires puissent continuer à bénéficier d'aides financières et que les offres existantes tout comme les offres nouvelles puissent être cofinancées pendant trois ans.

## 2. Autres mesures

La CSDE ne peut malheureusement pas procéder à une estimation exhaustive des conséquences que les autres mesures d'allègement pourront avoir sur l'égalité entre les sexes puisque, comme nous l'avons indiqué en introduction, le rapport n'aborde absolument pas la question de l'impact de la consolidation des finances sur la parité, que ce soit au niveau du programme général ou de mesures particulières.

Il y a tout lieu de penser que certaines mesures auront un impact différent sur les femmes et sur les hommes, alors que cela est moins évident pour d'autres. Par exemple, nous nous interrogeons sur les économies envisagées dans le transport régional des personnes (relèvement de la demande minimale de 32 à 100 personnes), qui pourraient défavoriser davantage les femmes. En ce qui concerne les mesures relatives à l'assurance-invalidité, nous aurions aimé une réflexion sur les effets d'un durcissement de la pratique concernant, par exemple, les troubles somatoformes douloureux. Là encore, nous regrettons beaucoup l'absence d'analyse des conséquences sexospécifiques des mesures.

## III. Rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches

La CSDE déplore que, dans le cadre du réexamen des tâches, le Conseil fédéral projette de mettre en place une politique budgétaire axée sur la durabilité sans analyser systématiquement ses conséquences du point de vue du genre. En cette période de crise mondiale aux plans économique, social et écologique, il est à notre avis indispensable de procéder à un examen de toutes les tâches étatiques sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes et d'analyser les conséquences pour la parité de toutes les mesures envisagées dans le cadre du réexamen des tâches.

La CSDE invite le Conseil fédéral à procéder au réexamen des tâches en tenant compte en particulier des aspects suivants :

- la revalorisation du rôle et du travail des femmes dans tous les domaines de la vie ;
- une perception macroéconomique des activités de soins aux personnes comme faisant partie intégrante de l'économie en général ;
- la reconnaissance de l'importance, pour l'ensemble de la société, des systèmes de sécurité sociale, de l'éducation, de la science et de la culture.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Conférence suisse des déléguées à l'égalité



Sylvie Durrer, présidente

Adresse de contact :

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud  
Département de la sécurité et de l'environnement  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne